

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

Autres moyens d'identification: Pour plus d'informations, consulter la section 9 de la FDS.

1.2 Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Lubrifiant

Restrictions d'emploi: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur	FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH Friesenheimer Str. 19 68169 Mannheim
Téléphone:	+49 621 3701-0 (ZENTRALE)
Télécopie:	+49 621 3701-570

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 621 3701-0 (Du lundi au Vendredi 8H -16H, GMT + 1)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé et étiqueté comme dangereux conformément à la législation en vigueur.

Dangers pour la Santé

Blessure ou Irritation Grave des Yeux	Catégorie 2
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1A

2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions d'Avertissement:

Attention

Déclaration(s) de risque:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

Conseils de Prudence

Prévention: P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Toxicité inconnue: A base des informations à notre disposition, le produit ne contient pas de composants de toxicité inconnue

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux

Désignation chimique	Identificateur	Concentration (%w/w)	Notes
Fatty alcohol, ethoxylated	69011-36-5	0.50 - 1.50	
dérivé de l'isothiazolone	2682-20-4	0.00 - 0.10	

L'identité et/ou le pourcentage dans la composition d'une entité chimique spécifique ne sont pas divulgués pour cause de secret industriel.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
Fatty alcohol, ethoxylated	69011-36-5	Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H302
dérivé de l'isothiazolone	2682-20-4	Acute Tox. 2;H330, Acute Tox. 3;H311, Acute Tox. 3;H301, Skin Corr. 1B;H314, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 1

4 PREMIERS SECOURS

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Hypersensibilisant et allergène supposé. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Les symptômes peuvent être à retardement.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun (non combustible). Adapter les mesures de protection contre l'incendie à l'environnement.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucune information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Produit non inflammable à cause de sa teneur en eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13 Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Non applicable

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1.Limites d'Exposition

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2.Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

Informations générales:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.
Protection des yeux/du visage:	éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
Protection de la peau Protection des Mains:	Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: ≥ 480 min Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.38 mm éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Autres:	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.
Dangers thermiques:	Aucune information disponible.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	> 8.5
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Valeur sans importance pour la classification.

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité relative:	> 0.98 g/cm ³
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Miscible à l'eau.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Viscosité, cinématique:	< 50 mm ² /s (20 °C)
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
9.2 Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières incompatibles:	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une irritation des yeux

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:

ETAmél: 25,000 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

Fatty alcohol, ethoxylated

DL 50 (Rat): > 300 - 2,000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:

Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

Fatty alcohol, ethoxylated

Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

dérivé de l'isothiazolone

, OECD 429 (Souris)sensitizing

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CIRC : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

NTP : ÉTATS-UNIS. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales:

Aucun composant cancérigène identifié

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12	INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
-----------	---------------------------------

Informations générales:

Non applicable

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

Fatty alcohol, ethoxylated CL 50 (Poisson, 96 h): 1.1 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

Fatty alcohol, ethoxylated CE50 (Daphnie, 48 h): 1.1 mg/l

Toxicité chronique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

Fatty alcohol, ethoxylated CE50 (Algue, 72 h): 1.1 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit:

Non applicable aux mélanges.

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21**Substance(s) spécifiée(s)**

Fatty alcohol, ethoxylated 79.3 % (28 jr, OECD 301D) Le produit est facilement biodégradable.
dérivé de l'isothiazolone Ne se dégrade pas rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

**12.5 Résultats des évaluations
PBT et vPvB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits usés.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**TDG**

Non réglementé.

IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code (Code maritime international des matières dangereuses)

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Statut aux inventaires**

DSL	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TSCA	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

16 AUTRES INFORMATIONS

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de Révision: 11.04.2025

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Abréviations et acronymes:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de

Nom du produit: LUBRODAL AL 100/21

normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable